



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Compte rendu du conseil d'établissement extraordinaire du 4 juin 2025

Etaient présents : voir liste

Excusés : voir liste

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 16h05.

Le secrétariat de séance est assuré par le Proviseur pour la direction.

L'ordre du jour : Carte des emplois

Monsieur le Proviseur ouvre la séance en précisant qu'il réunit ce conseil d'établissement extraordinaire pour répondre au calendrier de l'agence, c'est à dire comme suite au pré-CSA du 19 mai 2025, et compte tenu d'un contexte budgétaire contraint de l'Etat (situation budgétaire de l'AEFE: réductions cumulées de 40 millions d'euros pour le budget 2025). Cette baisse est inédite et entraîne une nécessité de vigilance accrue sur les ressources humaines des établissements, et la fermeture de nombreux postes de détachés dans le réseau), l'AEFE présentera au comité social d'administration du 12 juin 2025 les mesures suivantes :

-Fermeture au 31 août 2025 du poste n°3885 : Enseignant premier degré

-Fermeture au 31 août 2025 du poste n°12744 : Enseignant du second degré, lettres modernes

La carte des emplois : Le Proviseur indique que celle-ci peut être modifiée dans deux cas de figure : lors d'une mutation ou lors d'un départ en retraite.

Les représentants des personnels du second degré

Lisent une déclaration liminaire

Les représentants des personnels du 1er degré

Lisent une déclaration liminaire

Les représentants des parents remercient d'avoir eu en amont les documents demandés (le pourcentage de résidents et de locaux au sein de l'établissement). Ils souhaitent savoir si d'autres postes de détachés seront vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée 2026. Lé réponse est oui.

Cette suppression des deux poste du 1^{er} et 2nd degré degré est soumise à un vote pour avis :

-Fermeture au 31 août 2025 du poste n°3885 : Enseignant premier degré

16 votants.

Le résultat :

- 10 contre
- 6 pour
- Pas d'abstention

-Fermeture au 31 août 2025 du poste n°12744 : Enseignant du second degré, lettres modernes

16 votants.

Le résultat :

- 10 contre
- 6 pour
- Pas d'abstention

Fin de la séance à 16h21.

Le secrétaire de séance



Déclaration liminaire lue par les représentantes des enseignants du primaire:

Nous, représentantes du personnel du primaire du Lycée Français International Victor Hugo de Francfort, en Allemagne, souhaitons nous joindre aux préoccupations de nos collègues du secondaire, en particulier sur la gestion des postes et des statuts par l'AEFE.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour nous exprimer concernant la suppression d'un poste de détaché sur le primaire. Ce vote consultatif n'empêchera pas la politique de l'AEFE de récupérer tout poste vacant de détaché dans la perspective de réduction budgétaire. Nous sommes également inquiets sur l'avenir des détachés en poste. L'AEFE va-t-elle continuer à soutenir les demandes de renouvellements dans les académies d'origine ? Nous souhaitons alerter par cette déclaration liminaire la diminution inquiétante de postes de détachés dans l'AEFE. Nous attendons une prise en compte de leurs situations familiales.

Par cette déclaration liminaire, nous attendons une meilleure communication avec l'AEFE.

Signatures des représentantes du primaire :

Aurélie Westerburg et Véronique Ristori

Déclaration liminaire

Lue par les représentants des enseignants du secondaire

4 juin 2025

Nous, représentants des enseignants du secondaire du lycée français International Victor Hugo de Francfort, en Allemagne, souhaitons exprimer notre profonde préoccupation concernant la gestion des postes et des statuts par l'AEFE.

Nous déplorons le manque de dialogue social au sein de l'établissement ainsi qu'avec notre administration de tutelle. Nous sommes toujours mis devant le fait accompli concernant les évolutions de structure. Ce type de management vertical ne peut pas répondre complètement aux attentes des personnels sur le terrain. Le bien-être des personnels doit absolument figurer dans les critères amenant à des évolutions de structure. Cette condition permet à toute entreprise ou administration d'être efficace dans sa mission. La réception d'une convocation sans avoir été préalablement consulté donne le sentiment de ne pas être considéré. Le manque de vocation pour la mission de représentant du personnel s'explique en partie par cette impression.

Nous demandons donc une amélioration du dialogue social pour mieux prendre en compte les vœux du personnel.

Nous demandons également plus de flexibilité dans l'attribution des statuts afin d'offrir à ceux qui le souhaitent plus de stabilité.

Nous connaissons au moins un professeur en contrat de résident souhaitant obtenir un poste de contrat local à qui notre administration de tutelle répond systématiquement que ce n'est pas possible. Dans le même temps, cette même administration va demander la fermeture d'un autre poste de résident sans que cela soit souhaité par le personnel. La réponse qui consiste à argumenter qu'il faut au moins un résident par discipline ne tient pas puisqu'en musique, art et technologie ce n'est pas le cas.

L'évolution de la structure de la vie scolaire n'a jamais fait l'objet d'une consultation des représentants du personnel. La structure qui nous sera imposée laisse sceptique un bon nombre d'enseignants.

Nous espérons, par cette déclaration liminaire, être entendus.

Signatures des représentants du personnel